

Jardiniers.ères – 2 postes

Au sein de la direction espaces publics et naturels et sous la responsabilité du.de la chef.fe d'équipe en second, vous êtes en charge de l'entretien des espaces verts et naturels ainsi que de la surveillance des équilibres du milieu naturel.

Activités

- Assurer l'entretien différencié et écologique des espaces verts et espaces naturels, et avertir en cas d'anomalie, casse ou dysfonctionnements
- Nettoyer les espaces verts et espaces naturels, les jeux et aires de jeux
- Faire le ramassage des feuilles mortes et le désherbage manuel et/ou mécanique, lutter contre les espèces invasives
- Tailler les arbustes et confectionner des massifs (participation à l'élaboration des plans puis à la réalisation)
- Procéder aux plantations et entretenir le patrimoine naturel
- Veiller au moment des plantations à faire l'autocontrôle des produits plantés
- Surveiller la flore, prendre en compte le cycle naturel des plantes dans le travail
- Assurer l'entretien de premier niveau du matériel à moteur et du mobilier urbain comprenant les lattes de bancs, examiner l'état du mobilier urbain et signaler toute anomalie, casse ou dysfonctionnement
- Déneigement
- Effectuer des travaux de petite maçonnerie
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

Votre profil

- CAP travaux paysagers ou équivalent
- Notions de base des végétaux et de la botanique
- Connaissances en biodiversité, faune et flore
- Maîtrise d'utilisation des engins de coupe
- Connaissance des techniques de tailles des végétaux
- Connaissances des techniques de jardinage et de gestion écologique des espaces verts
- Notion de base pour les plantations avec plans fournis
- Organisation
- Autonomie et initiative
- Respect de l'environnement
- Rendre compte de son activité
- Travail en équipe
- Communication adaptée aux usagers
- Réactivité et rapidité d'intervention
- Titulaire du permis B

Conditions statutaires du poste

Cadre d'emplois des adjoints.es techniques

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ jusqu'au 24 février 2020 sur le site de la ville www.villeurbanne.fr